

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 AVRIL 2019

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Conseillers en exercice : 57	Présents : 40	Votants : 50
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la Salle des Fêtes à ETEL.

Etaients présents : Annie AUDIC, Bernard BODIC, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Valérie VINET-GELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Monique THOMAS, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Jean-Michel GUEDO à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Kaourintine HULAUD à François GRENET, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Gérard PIERRE, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Marie-Lise LE ROUX à Roland GASTINE, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Franck VALLEIN à Fabrice ROBELET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Jean-Michel BELZ, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Bernard HILLIET, Olivier LEPICK, Azais TOUATI, Andrée VIELVOYE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/024	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Guy HERCEND, Secrétaire de séance	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2018DC/025	Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2019	Approuver le procès-verbal de la séance du 8 février 2019	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2018DC/026	Approbation des comptes de gestion 2018	DECIDE : - d'approuver les comptes de gestion 2018 tels qu'établis par le Comptable public qui comportent huit documents relatifs aux huit budgets de la Communauté de communes : · Budget principal, · Budget annexe ordures ménagères, · Budget annexe parc de loisirs, · Budget annexe Cale de Kérispert, · Budget annexe parcs d'activités, · Budget annexe eau potable, · Budget annexe assainissement collectif, · Budget annexe assainissement non collectif ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité

Membres en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Annie AUDIC, Bernard BODIC, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Andrée VIELVOYE, Valérie VINET-GELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Monique THOMAS, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Jean-Michel GUEDO à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Kaourintine HULAUD à François GRENET, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Gérard PIERRE, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Marie-Lise LE ROUX à Roland GASTINE, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Franck VALLEIN à Fabrice ROBELET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Jean-Michel BELZ, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Bernard HILLIET, Olivier LEPICK, Azaïs TOUATI.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/027	Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2018	DECIDE que M. Dominique RIGUIDEL, Vice-Président, Délégué Rapporteur du Budget-Finances-Ordures ménagères-Gestion des déchets, préside la séance relative au vote des comptes administratifs 2018.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 57	Présents : 44	Votants : 54
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Annie AUDIC, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Andrée VIELVOYE, Valérie VINET-GELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Monique THOMAS, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Jean-Michel GUEDO à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Kaourintine HULAUD à François GRENET, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Gérard PIERRE, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Marie-Lise LE ROUX à Roland GASTINE, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Franck VALLEIN à Fabrice ROBELET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Jean-Michel BELZ, Olivier LEPICK.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/028	Approbation des comptes administratifs 2018 - Affectation des résultats	- d'approuver les comptes administratifs 2018 et l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessous ; - de consolider la reprise des résultats du budget principal telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous ; - de préciser que les restes à réaliser du budget parc de loisirs seront inscrits en crédits nouveaux au budget primitif 2019 du budget principal ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Philippe LE RAY s'étant retiré du vote après avoir assisté à la discussion.</i>

Budget ordures ménagères

Compte administratif 2018	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2018	1 393 689,86	0,00
Dépenses 2018	1 390 114,71	0,00
Résultat 2018	3 575,15	0,00
Restes à réaliser 2018		
RAR recettes 2018		0,00
RAR dépenses 2018		0,00
Solde des RAR 2018		0,00
Affectation du résultat (1068)		
Excédent de fonctionnement reporté		3 575,15
Résultat d'investissement reporté		0,00

Budget parc de loisirs

Compte administratif 2018	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2018	560 230,63	1 541 810,57
Dépenses 2018	180 674,31	1 326 866,48
Résultat 2018	379 556,32	214 944,09
Restes à réaliser 2018		
RAR recettes 2018		0,00
RAR dépenses 2018		10 716,00
Solde des RAR 2018		-10 716,00
Affectation du résultat (1068)		
Excédent de fonctionnement reporté		379 556,32
Résultat d'investissement reporté		214 944,09

Budget cale de Kérispert

Compte administratif 2018	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2018	94 192,43	42 562,84
Dépenses 2018	84 134,55	3 169,25
Résultat 2018	10 057,88	39 393,59
Restes à réaliser 2018		
RAR recettes 2018		0,00
RAR dépenses 2018		0,00
Solde des RAR 2018		0,00
Affectation du résultat (1068)		
Excédent de fonctionnement reporté		10 057,88
Résultat d'investissement reporté		39 393,59

Budget parcs d'activités

Compte administratif 2018	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2018	9 163 712,94	12 417 694,95
Dépenses 2018	12 395 412,51	9 126 706,22
Résultat 2018	-3 231 699,57	3 290 988,73
Restes à réaliser 2018		
RAR recettes 2018		0,00
RAR dépenses 2018		0,00
Solde des RAR 2018		0,00
Affectation du résultat (1068)		
Excédent de fonctionnement reporté		-3 231 699,57
Résultat d'investissement reporté		3 290 988,73

Budget eau potable

Compte administratif 2018	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2018	8 820 937,65	5 043 731,24
Dépenses 2018	1 844 317,44	7 480 375,84
Résultat 2018	6 976 620,21	-2 436 644,60
Restes à réaliser 2018		
RAR recettes 2018		0,00
RAR dépenses 2018		60 500,00
Solde des RAR 2018		-60 500,00
Affectation du résultat (1068)		
Excédent de fonctionnement reporté		4 479 475,61
Résultat d'investissement reporté		-2 436 644,60

Budget assainissement collectif

Compte administratif 2018	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2018	8 922 323,99	9 172 005,60
Dépenses 2018	4 937 929,63	13 495 682,85
Résultat 2018	3 984 394,36	-4 323 677,25
Restes à réaliser 2018		
RAR recettes 2018		3 999 600,00
RAR dépenses 2018		3 427 000,00
Solde des RAR 2018		572 600,00
Affectation du résultat (1068)		
Excédent de fonctionnement reporté		233 317,11
Résultat d'investissement reporté		-4 323 677,25

Budget assainissement non collectif

Compte administratif 2018	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2018	546 664,53	56 791,28
Dépenses 2018	438 629,50	43 278,87
Résultat 2018	108 035,03	13 512,41
Restes à réaliser 2018		
RAR recettes 2018		120 468,00
RAR dépenses 2018		123 670,00
Solde des RAR 2018		-3 202,00
Affectation du résultat (1068)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté		108 035,03
Résultat d'investissement reporté		13 12,41

	Budget principal	Budget parc de loisirs	Budget Cale de Kerispert	Budget OM	Budget principal consolidé
Restes à réaliser 2018					
RAR recettes 2018	1 024 072,00	0,00	0,00	0,00	1 024 072,00
RAR dépenses 2018	5 853 420,00	10 716,00	0,00	0,00	5 853 420,00
Solde des RAR 2018	-4 829 348,00	-10 716,00	0,00	0,00	-4 829 348,00
Affectation du résultat (1068)	3 925 014,63	0,00	0,00	0,00	3 925 014,63
Excédent de fonctionnement reporté	7 513 124,45	379 556,32	10 057,88	3 575,15	7 906 313,80
Résultat d'investissement reporté	904 333,37	214 944,09	39 393,59	0,00	1 158 671,05

N° 2018DC/029	Vote des taux de cotisation foncière des entreprises, de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2019	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> · 9,09% pour la taxe d'habitation · 0,337% pour la taxe sur le foncier bâti · 2,16% pour la taxe sur le foncier non bâti · 21,73% pour la cotisation foncière des entreprises ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/030	Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2019	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer les taux de TEOM 2019 pour les Communes de Belz, Erdeven, Etel et Locoal-Mendon selon l'échéancier d'évolution des taux ci-dessous ; - de fixer les taux de TEOM 2019 pour les autres communes comme suit : <ul style="list-style-type: none"> · zone de perception n°1 (une collecte par semaine) : 9,86% <p>Communes concernées : Auray, Brec'h, Camors, Hoëdic, Houat, Landaul, Landévant, Ploemel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Sainte-Anne d'Auray ;</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> · zone de perception n°2 (nombre de collectes hebdomadaires supérieur à 1 en fonction des saisons) : 10,54% Communes concernées : Carnac, Crac'h, La Trinite-sur-mer, Locmariaquer, Plouharnel, Quiberon, Saint-Philibert, Saint-Pierre Quiberon ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	
--	--	---	--

	2019	2020	2021	2022	2023
Belz (Zone 2)	9,46%	9,73%	10,00%	10,27%	10,54%
Erdeven (Zone 2)	9,46%	9,73%	10,00%	10,27%	10,54%
Etel (Zone 2)	9,46%	9,73%	10,00%	10,27%	10,54%
Locoal-Mendon (Zone 1)	8,78%	9,05%	9,32%	9,59%	9,86%

N° 2018DC/031	Vote des Budgets 2019	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les Budgets Primitifs 2019 présentés ci-dessous, par nature et par chapitres et/ou opérations en section de fonctionnement et d'investissement, comme suit ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
----------------------	------------------------------	--	---

Fonctionnement (en euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	61 488 000,00	61 488 000,00
Budget parcs d'activités	11 113 400,00	11 113 400,00
Budget eau potable	8 834 000,00	8 834 000,00
Budget assainissement collectif	8 162 000,00	8 162 000,00
Budget assainissement non collectif	680 000,00	680 000,00
TOTAL	90 277 400,00	90 277 400,00

Investissement (en euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	27 565 000,00	27 565 000,00
Budget parcs d'activités	11 183 800,00	11 183 800,00
Budget eau potable	11 029 000,00	11 029 000,00
Budget assainissement collectif	18 596 000,00	18 596 000,00
Budget assainissement non collectif	661 000,00	661 000,00
TOTAL	69 034 800,00	69 034 800,00

<p>N° 2018DC/032</p>	<p>Reprise de l'excédent de la section d'investissement à la section de fonctionnement du budget parcs d'activités</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de reprendre à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget parcs d'activités : <ul style="list-style-type: none"> o les 2 060 266,09 € apparaissant à l'article 192 « plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations » ; o les 451 926,54 € apparaissant à l'article 1021 « dotation » ; - de reprendre l'excédent d'investissement capitalisé en section de fonctionnement pour un montant de 4 890 055,62 € du budget parcs d'activités par virement de l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » à l'article 7785 « excédent d'investissement transféré au compte de résultat » ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2018DC/033</p>	<p>Mise en place d'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement et révision de l'échéancier des crédits de paiement</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Plan Local de l'Habitat 2016-2021 sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après ; - d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme fibre optique 2017-2018 sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après ; - d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Pôle d'échange multimodal sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après ; - d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Fonds de concours sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après ; - d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme extensions et renouvellements des réseaux sur le budget eau potable telles que définies dans le tableau ci-après ; - d'approuver la création d'une AP/CP pour le programme Fibre optique – Tranche 2 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après ; - d'approuver la création d'une AP/CP pour le programme Déchèterie de Quiberon sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après ; - d'approuver la création d'une AP/CP pour le programme Multi-accueil d'Erdeven sur le 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		<p>budget principal telle que définie dans le tableau ci-après ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la création d'une AP/CP pour le programme Salle de Gymnastique sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après ; - d'approuver la création d'une AP/CP pour le programme Assainissement collectif sur le budget annexe Assainissement collectif telle que définie dans le tableau ci-après ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	
--	--	---	--

PLH				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-1	Budget principal	Plan local de l'habitat 2016-2021	Opération-20	6 130 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2016	CA 2017	CA 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
1 920,00 €	298 168,57 €	309 920,04 €	1 519 700,00 €	2 000 000,00 €	2 000 291,39 €

FIBRE OPTIQUE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-2	Budget principal	Fibre optique	Opération-21	2 061 200,00 €
Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2017	CA 2018	CP 2019	CP 2020	
526 983,24 €	526 983,24 €	503 600,00 €	503 633,52 €	

PEM				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-3	Budget principal	PEM	Opération-22	24 850 000,00 €
Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
962 846,63 €	6 822 100 €	8 573 000 €	8 492 053,37 €	

FDC				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-4	Budget principal	Fonds de concours	Opération-23	1 500 000,00 €
Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2018	CP 2019	CP 2020		
138 000,00 €	862 000,00 €	500 000,00 €		

EAU

N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-5	Budget eau potable	extensions/renouvellements des réseaux	Opération-11	9 500 000,00 €
Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2018	CP 2019	CP 2020		
2 277 212,02 €	3 539 300,00 €	3 683 487,98 €		

FIBRE OPTIQUE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-6	Budget principal	Fibre optique phase 2	Opération-24	11 760 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 877 900,00 €	1 880 000,00 €	1 880 000,00 €	1 880 000,00 €	1 880 000,00 €	2 362 100,00 €

OM				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-7	Budget principal	Déchèterie de Quiberon	Opération-25	2 220 000,00 €
Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CP 2019	CP 2020			
220 000,00 €	2 000 000,00 €			

PETITE ENFANCE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-8	Budget principal	Multi-accueil d'Erdeven	Opération-26	1 378 800,00 €
Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CP 2019	CP 2020			
318 300,00 €	1 060 500,00 €			

SPORT				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-9	Budget principal	Salle de gymnastique	Opération-27	3 114 300,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement		
CP 2019	CP 2020	CP 2021
174 000,00 €	2 241 600,00 €	698 700,00 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-10	Budget assainissement collectif	Réhabilitations, extensions de réseaux et stations d'épuration	Opération-18	14 848 600,00 €
Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CP 2019		CP 2020		
6 848 600,00 €		8 000 000,00 €		

N° 2018DC/034	Durée d'amortissements des immobilisations du budget principal et des budgets annexes	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de compléter le tableau de durée d'amortissement des immobilisations du budget principal et des budgets annexes comme indiqué dans le tableau ci-dessus ; - de fixer un seuil de 1 000 € TTC au-dessous duquel les biens dits de faible valeur et qui revêtent un caractère de durabilité sont amortis en une année ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à la majorité (1 Abstention : Joseph ROCHELLE)</i></p>
N° 2018DC/035	Attribution de subventions supérieures à 23 000 €	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver au titre de l'année 2019 le versement d'une subvention d'un montant de : <ul style="list-style-type: none"> o 48 000 € à l'Académie de musique et d'arts sacrés, o 80 000 € à l'association Ti Douar Alré, o 365 000 € à l'association les P'tits Loups, o 170 000 € à l'association Mission Locale du Pays d'Auray étant précisé qu'un acompte de 68 000 € a été accordé par délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2018, et qu'un second acompte de 17 000 € a été accordé par délibération du Conseil communautaire du 8 février 2019, o 34 000 € à l'association Cercle Nautique de la Ria d'Étel, o 25 000 € à l'association de la Semaine du golfe du Morbihan ; - d'autoriser M. le Président à signer une convention entre la Communauté de communes et l'ensemble de ces associations qui fixe entre autres les modalités de paiements, son objet, mais également la création d'un comité de suivi composé d'élus communautaires et de membres de l'association, chargés de suivre la mise en 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		œuvre des actions subventionnées, d'analyser le bilan de l'association et de reporter à cet effet aux membres du Conseil communautaire les éléments nécessaires qui permettront aux élus de juger de la bonne utilisation de la subvention et de l'intérêt communautaire à la poursuite éventuelle d'un financement en cas de nouvelle demande, ainsi que tout document y afférent.	
--	--	---	--

Membres en exercice : 57	Présents : 43	Votants : 54
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Annie AUDIC, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Léoïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Andrée VIELVOYE, Valérie VINET-GELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Monique THOMAS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO à Chantal MAHIEUX, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Jean-Michel GUEDO à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Kaourintine HULAUD à François GRENET, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Gérard PIERRE, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Marie-Lise LE ROUX à Roland GASTINE, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Franck VALLEIN à Fabrice ROBELET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Jean-Michel BELZ, Olivier LEPICK.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/036	Approbation des tarifs de l'Atelier des entreprises	DECIDE : - d'approuver les tarifs mensuels des redevances d'occupation selon le tableau ci-dessous ; - d'approuver les tarifs de location occasionnelle des salles de réunion et de l'espace de convivialité et de travail partagé (tarifs non applicables aux partenaires d'Auray Quiberon Terre Atlantique et aux entreprises hébergées en pépinière et hôtel d'entreprises) ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Bureau	Catégorie	Pépinière d'entreprises			Hôtel d'entreprises	
		Tarif année 1	Tarif année 2	Tarif année 3	Tarif année 4	Tarif année 5
Bureau 2	Type 1 (11 m²)	200€ HT / mois	210€ HT / mois	220 € HT / mois	275 € HT / mois	288 € HT / mois
Bureau 3						
Bureau 4						
Bureau 5						
Bureau 6						
Bureau 7						
Bureau 8	Type 2 (17 m²)	250€ HT / mois	263 € HT / mois	275 € HT / mois	425 € HT / mois	446 € HT / mois
Bureau 9						
Bureau 10	Type 3 (20 m²)	300€ HT / mois	315 € HT / mois	330 € HT / mois	500€ HT / mois	525 € HT / mois
Bureau 1						

	Petite salle	Salle conférence (1/3 ou 2/3)	Salle conférence (totalité)	utilisation visio-conférence	Espace partagé/pers
Demi-journée	30 € HT	80 € HT	170 € HT	30 € HT	15 € HT
Journée	50 €	150 € HT	300 € HT		
Journée supplémentaire consécutive	40 €	130 € HT	280 € HT	30 € HT	15 € HT
Semaine (5 jours consécutifs)					50 € HT

N° 2018DC/037	Avis sur la convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier et la Commune de Saint-Philibert	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'émettre un avis favorable pour la mise en place d'une convention opérationnelle entre la Commune de Saint-Philibert et l'Etablissement Public Foncier sur les terrains cadastrés AI80 et AI85, situés 10 rue Georges Camenen ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/038	Avis sur la convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Commune de Saint-Philibert	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'émettre un avis favorable pour la mise en place d'une convention opérationnelle entre la Commune de Saint-Philibert et l'Etablissement Public Foncier sur les terrains cadastrés AI153 et AI152, situés 19 rue Georges Camenen ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/039	Modification de la Commission Aménagement Urbanisme du Pays d'Auray	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner Mme Marie-Pierre HELOU et M. Paul CHAPEL comme nouveaux membres de la Commission Aménagement-urbanisme commune avec le Pays d'Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

N° 2018DC/040	Demande de subvention pour l'édition d'un nouveau guide de randonnée - version papier	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider les modalités d'édition du guide de randonnée version papier et le plan de financement ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à solliciter le Département du Morbihan pour obtenir une aide à l'édition du document ; - d'autoriser M. le Président à rechercher et solliciter tout autre financement et subvention auprès d'autres partenaires potentiels ; - d'autoriser M. Le Président à signer tout document y afférent. 	Délibération adoptée à l'unanimité
------------------	---	---	------------------------------------

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant en € HT	Nature des recettes	Montant en € HT	%
Conception, création graphique	6 200 €	Département 35% (3000 exemplaires maximum)	3 521 €	21%
Impression 8000 exemplaires fiches & pochettes	10 300 €	Auray Quiberon Terre Atlantique (autofinancement)	12 979 €	79%
Total	16 500 €	Total	16 500 €	100,00%

N° 2018DC/041	Demande de subvention pour l'édition d'un nouveau guide de randonnée - version numérique	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider les modalités d'édition de l'application numérique de randonnée et le plan de financement ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à solliciter la Région Bretagne et l'Union Européenne pour obtenir une aide à l'édition de l'application ; - d'autoriser M. Le Président à signer tout document y afférent 	Délibération adoptée à l'unanimité
------------------	--	--	------------------------------------

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant en € HT	Nature des recettes	Montant en € HT	%
Livraison de l'application en marque blanche	20 500 €	Région Bretagne – Contrat de partenariat avec le Pays d'Auray	9 160 €	40 %
Formation administration	2 400 €	ITI FEDER	9 160 €	40 %
		Autofinancement AQTA	4 580€	20 %
Total	22 900 €	Total	22 900€	100,00 %

N° 2018DC/042	Demande de subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif transitoire en faveur de l'ingénierie de développement touristique 2018	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à solliciter auprès de la Région Bretagne un soutien financier à hauteur de 16 250 € dans le cadre du dispositif transitoire en faveur de l'ingénierie de développement touristique ; 	Délibération adoptée à l'unanimité
------------------	--	---	------------------------------------

		- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
N° 2018DC/043	Convention de mandat avec l'Agence de l'Eau relative à l'attribution et au versement des aides destinées à la mise en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement public	DECIDE : - de poursuivre l'animation d'une opération groupée de mise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement public, sous maîtrise d'ouvrage privée ; - d'autoriser M. le Président à signer la convention de mandat annexée à la présente délibération, en vue de recevoir des participations financières qui seront reversées aux particuliers ayant réalisé des travaux de mise en conformité ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/044	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Saint-Philibert avant mise à enquête publique	DECIDE : - d'approuver le zonage d'assainissement pour la Commune de Saint-Philibert tel que présenté dans la carte annexée ; - de soumettre ce zonage à enquête publique ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/045	Demandes de subventions - Assainissement	DECIDE : - d'approuver les programmes d'investissements, éligibles à subventions ou à avance, qui seront lancés en 2019, dans la limite des montants inscrits au budget primitif 2019 ; - d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions sur ces programmes d'investissements, auprès du Conseil départemental du Morbihan, de l'Agence de l'Eau, et de tout autre partenaire dans le respect des règles d'aides publiques en vigueur ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/046	Signature de la convention avec l'éco-organisme de la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, avec l'éco-organisme Eco-DDS, pour la durée de son agrément et à compter de sa signature, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 57

Présents : 42

Votants : 54

Etai^{ent} présents : Annie AUDIC, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Andrée VIELVOYE, Valérie VINET-GELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Monique THOMAS, Serge CUVILLIER à Jessica LE VISAGE, Amélie FUSIL-DE ROBIANO à Chantal MAHIEUX, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Jean-Michel GUEDO à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à

Aurélie RIO, Kaourintine HULAUD à François GRENET, Chantal LE BIHAN–LE PIOUFF à Gérard PIERRE, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Marie-Lise LE ROUX à Roland GASTINE, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Franck VALLEIN à Fabrice ROBELET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Jean-Michel BELZ, Olivier LEPICK.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/047	Convention définissant le financement de la phase réalisation des travaux concernant la construction du nouveau bâtiment voyageurs et la mise à disposition d'espaces dans l'ancien bâtiment voyageurs	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer la convention n°10 définissant le financement de la phase réalisation des travaux relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment voyageurs et de la mise à disposition d'espaces dans l'ancien bâtiment voyageurs ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 57

Présents : 39

Votants : 53

Etaients présents : Annie AUDIC, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JALU, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Andrée VIELVOYE, Valérie VINET-GELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Monique THOMAS, Serge CUVILLIER à Jessica LE VISAGE, Amélie FUSIL-DE ROBIANO à Chantal MAHIEUX, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Jean-Michel GUEDO à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Kaourintine HULAUD à François GRENET, Michel JEANNOT à Jean-Pierre KERBART, Chantal LE BIHAN–LE PIOUFF à Gérard PIERRE, François LE COTILLEC à Christiane MOULART, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Marie-Lise LE ROUX à Roland GASTINE, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Franck VALLEIN à Fabrice ROBELET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Jean-Michel BELZ, Jean-François GUEZET, Olivier LEPICK.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/048	Adhésion à l'association « SMILE SMARTGRIDS »	DECIDE : - d'adhérer à l'association « SMILE SMARTGRIDS » ; - de désigner Mme Aurélie RIO en tant que représentante de la Communauté de communes auprès de cette association ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/049	Approbation du plan de financement pour la construction du Multi-accueil d'Erdeven	DECIDE : - de valider le budget prévisionnel de la construction tel que présenté ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels, dont la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil départemental, l'Etat, la Région... ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Dépenses en euros			Recettes en euros	
Nature de dépenses		Montant	Nature de recettes	Montant
Honoraires	AMO	25 000	CAF	262 250
	Etudes de sol, géomètre, diagnostic...	5 130	Conseil Départemental (PST)	50 000
	Coordination, SPS, CT	14 170	Etat	150 000
	Architecte (dont dédommagement des candidats non retenus)	109 000	Région (contrat de partenariat signé avec le Pays d'Auray)	200 000
Frais administratifs	Insertion	7 980	FCTVA (16,404%)	230 235
Assurances	DO, TRC	18 500	Autofinancement	540 747
Travaux	Gros œuvre, VRD, extérieurs, aménagements	968 330		
Raccordement	Réseaux	15 000		
Aménagements intérieurs	Plans de change, office restauration, lingerie	25 000		
Total HT (hors frais de notaire)		1 188 110		
TVA 20%		237 622		
Foncier	Frais de notaires et publicité	7 500		
Total TTC		1 433 232	Total TTC	1 433 232

N° 2018DC/050	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec le Comité Départemental du Morbihan de Tennis	DECIDE : - d'approuver l'avenant à la Convention de Mise à Disposition de Locaux en faveur du Comité Départemental de Tennis du Morbihan, annexé à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer ledit avenant ainsi que de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/051	Communication sur le rapport d'avancement du Schéma de mutualisation	DECIDE : - de prendre acte de la communication du rapport annuel du Schéma de mutualisation 2018 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/052	Approbation des statuts de la Compagnie des ports du Morbihan	DECIDE : - d'approuver une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du Département du Morbihan, d'un montant de 1 762 467 € sans prime d'émission. Le capital social serait porté de 4 084 593 € à 5 847 060 € par émission de 25 543 actions nouvelles ; - d'approuver le projet de modification de l'article 6 des statuts de la Compagnie des ports du Morbihan tel qu'annexé ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Gérard PIERRE se retire du vote.</i>

		<ul style="list-style-type: none"> - de donner mandat à M. le Président, représentant de la Communauté de communes aux Assemblées Générales de la Société Publique Locale (SPL) Compagnie des ports du Morbihan, et à M. Bernard HILLIET, suppléant en cas d'absence ou d'empêchement, pour approuver cette modification statutaire lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des ports du Morbihan ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	
N° 2018DC/053	Elargissement des Commissions communautaires Economie Environnement et	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser l'élargissement des Commissions thématiques permanentes « restreintes » de la Communauté de communes, à savoir la Commission Environnement et la Commission Economie Numérique Emploi, de 14 à 24 Conseillers communautaires du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 57	Présents : 38	Votants : 53
--------------------------	---------------	--------------

Etaient présents : Annie AUDIC, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JALU, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azais TOUATI, Andrée VIELVOYE, Valérie VINET-GELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Monique THOMAS, Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Serge CUVILLIER à Jessica LE VISAGE, Amélie FUSIL-DE ROBIANO à Chantal MAHIEUX, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Jean-Michel GUEDO à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Kaourintine HULAUD à François GRENET, Michel JEANNOT à Jean-Pierre KERBART, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Gérard PIERRE, François LE COTILLEC à Christiane MOULART, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Marie-Lise LE ROUX à Roland GASTINE, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Franck VALLEIN à Fabrice ROBELET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Jean-Michel BELZ, Jean-François GUEZET, Olivier LEPICK.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/054	Création d'un poste de chargé(e) de mission dans le cadre de l'appel à projet « Territoire Economies en Ressources »	<p>DECIDE, à compter du 15 avril 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer un poste de chargé(e) en économie circulaire à temps complet sur le grade d'ingénieur ou d'attaché. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. <p>Le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux ;</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
--	--	--

Membres en exercice : 57	Présents : 37	Votants : 53
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Annie AUDIC, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JALU, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Pascal LE CALVE, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Andrée VIELVOYE, Valérie VINET-GELLE.

Absents avant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Monique THOMAS, Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Serge CUVILLIER à Jessica LE VISAGE, Amélie FUSIL-DE ROBIANO à Chantal MAHIEUX, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Jean-Michel GUEDO à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Kaourintine HULAUD à François GRENET, Michel JEANNOT à Jean-Pierre KERBART, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF à Gérard PIERRE, François LE COTILLEC à Christiane MOULART, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Marie-Lise LE ROUX à Roland GASTINE, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Joseph ROCHELLE à Aurélie QUEIJO, Franck VALLEIN à Fabrice ROBELET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Jean-Michel BELZ, Jean-François GUEZET, Olivier LEPICK.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/055	Création d'emplois saisonniers 2019	DECIDE : - de créer les emplois saisonniers ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre	Postes	Catégorie	Filière	Grade	Date de début	Date de fin	Indice de rémunération
2	Assistantes	C	Administrative	Adjoint administratif	01/07/2019	31/08/2019	IB 348 IM 326
2	Animateurs tri prévention	C	Technique	Adjoint technique	03/06/2019	31/08/2019	IB 348 IM 326
1	Agent d'accueil	C	Administrative	Adjoint administratif	01/07/2019	31/08/2019	IB 348 IM 326
2	Contrôleurs assainissement collectif	C	Technique	Adjoint technique	01/07/2019	31/08/2019	IB 348 IM 326

N° 2018DC/056	Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations : création budgétaire des postes	DECIDE, à compter du 15 avril 2019 : - de créer : o Un poste de gestionnaire administratif à temps complet sur le grade d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2ème classe. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints administratifs ;	Délibération adoptée à l'unanimité
---------------	--	---	------------------------------------

		<p>o Un poste de technicien(ne) chargé(e) de mission milieux aquatiques /littoral à temps complet sur le grade de technicien ou technicien principal de 2ème classe.</p> <p>En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.</p> <p>Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des techniciens territoriaux ;</p> <p>o Un poste de chargé(e) d'étude gestion des milieux aquatiques à temps complet sur le grade d'ingénieur ou d'ingénieur principal. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.</p> <p>Le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	
N° 2018DC/057	Organisation des services	<p>DECIDE :</p> <p>- d'approuver l'organisation des services de la Communauté de communes autour de 5 pôles ;</p> <p>- d'autoriser la signature de tout document y afférent.</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/058	Mise à jour du tableau des emplois	<p>DECIDE :</p> <p>- de mettre à jour le tableau des emplois de la Collectivité, de la manière suivante, à compter du 15 avril 2019 ;</p> <p>- de modifier en conséquence l'annexe 1 de la délibération n°2016DC173 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2016 ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Poste	Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nouvelle situation	Catégorie
Contrôleur en assainissement collectif	C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe ou agent de maîtrise principal	C

N° 2018DC/059	Convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour la médecine professionnelle et préventive	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour le fonctionnement du service de médecine professionnelle et préventive de la Communauté de communes, ainsi que de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
--------------------------	--	---	---